

VARIABILITÉ PHONÉTIQUE ET THÉORIE DE LA DIALECTOLOGIE

GIUSEPPE FRANCESCATO

Par le terme 'dialectologie' j'entends toute sorte d'investigation linguistique qui se propose de travailler avec les matériaux de la langue parlée, c'est à dire avec des matériaux phoniques. Cette dialectologie s'identifie souvent, il est clair, avec la linguistique tout court: je ne vais pas entrer ici dans ce problème. Il me suffit de mentionner le fait que traditionnellement on attribue à la dialectologie le rôle de discipline s'occupant de la langue parlée.

De leur côté, les recherches récentes de phonétique nous ont accoutumés à la manipulation des données phoniques par des techniques très spécialisées. Mais, malgré ces avancées dans le domaine propre de la phonétique, il n'est pas moins vrai que l'énorme majorité des recherches linguistiques conduites sur des matériaux de type oral sont encore le résultat d'un travail tout à fait traditionnel, consistant en général dans l'audition et dans la transcription avec des symboles plus ou moins phonétiques. Dans le meilleur des cas, la transcription phonétique est accompagnée par l'enregistrement, c'est-à-dire, à côté de la conservation assurée par la forme graphique on utilise la conservation de l'original permise par les moyens modernes.

Le problème qui se pose est de savoir si cette situation peut être améliorée. Elle est le résultat de conditions qui ne peuvent pas être rapidement modifiées: il est donc nécessaire de se rendre compte explicitement des limitations et des restrictions qui s'imposent à la dialectologie en tant que discipline engagée dans le recueil des matériaux parlés, vis-à-vis de la phonétique, en tant que discipline qui s'occupe par définition de l'étude phonique de ces matériaux.

Avant tout, je crois qu'il est peu recommandable, du point de vue méthodologique, de vouloir séparer d'une façon nette la phonétique de la dialectologie. Le dialectologue doit et peut continuer de profiter dans son domaine des progrès qu'on a fait, et qui ne vont pas manquer dans le futur, dans le domaine proprement phonétique. Mais est-ce que cela signifie que le dialectologue doit s'emparer des techniques actuelles de la phonétique? Je crois qu'il y a des bonnes raisons pour ne pas accepter ce point de vue. Le dialectologue ne peut, et ne doit pas, se doubler en phonéticien: ce serait pour lui un effort impossible d'approfondissement dans une spécialisation qui lui reste essentiellement étrangère. Encore, il ne doit pas le faire parce que l'état

actuel de la phonétique n'offre que bien peu pour la solution des problèmes immédiats de la dialectologie. Les techniques de la phonétique moderne, en effet, ne sont applicables qu'à une quantité négligeable d'exemples phoniques. Le dialectologue, au contraire, est obligé non seulement de travailler avec une masse considérable de données, mais il est en même temps très conscient des limitations quantitatives que représente cette masse. En réalité, de l'immense production orale du langage, qu'il est en train d'investiguer, il n'est en état de recueillir qu'une menue partie. Dans ces conditions, le dialectologue a peu d'intérêt à limiter ultérieurement son domaine de travail pour entreprendre une analyse approfondie, mais statistiquement très bornée, de quelques exemples de 'phones'.

D'autre part le dialectologue se propose de recueillir les matériaux du langage oral de telle façon qu'il soit possible — grâce à l'analyse des données verbales — d'atteindre le niveau essentiel du langage, c'est à dire le niveau de la langue. En particulier, en traitant les aspects phoniques du langage, le dialectologue doit pouvoir préparer la possibilité de parvenir aux aspects phonématiques. Le niveau phonématique, celui de la langue saussurienne, est le niveau essentiel sur lequel opère le linguiste. Toute intervention sur un autre niveau est nécessairement subordonnée. Les données verbales, sur lesquelles s'exerce l'analyse phonétique, sont des données immédiates. Par conséquent le dialectologue doit admettre une relation *a priori* entre données immédiates (phoniques) et données essentielles (phonématiques). Ces dernières représentent des constantes, par rapport auxquelles les données phoniques ne sont que des variables.

On peut chercher de classer les conditions de variabilité des données phoniques vis-à-vis des données phonématiques, en distinguant les variations d'ordre objectif et celles d'ordre subjectif:

(1) variations objectives: (a) individuelles (de l'informateur), (b) sociales, (c) linguistiquement conditionnées.

(2) variations subjectives: (a) dans l'audition, (b) dans la notation. Des problèmes particuliers sont provoqués par l'intervention de plusieurs enquêteurs-transcripteurs.

Les conséquences méthodologiques et théoriques de ces considérations se présentent bien facilement. Du point de vue méthodologique un problème important — souvent discuté dans la dialectologie classique — est celui de la notation. Une notation très riche rend beaucoup plus probables et fréquentes les variations de type (2). A l'avantage de la notation plus précise et menue des faits fait contrepoids la possibilité plus poussée que la cohérence de la notation soit perdue dans les détails. Une notation simplifiée (ou, comme on dit souvent 'normalisée') est plus cohérente, mais offre le risque de perdre des détails importants, en particulier si la normalisation est faite sur une base intuitive et non phonologique. La solution idéale ce serait une notation phonologique, avec description détaillée et exacte des variations de réalisation. Mais une analyse phonologique très poussée peut être fondée seulement sur un enregistrement phonétique détaillé: on est donc enfermé dans un cercle vicieux.

De cette façon on touche un problème fondamental de la théorie de la linguistique.

L'analyse linguistique, qui est en même temps prémisses et résultat de la recherche dialectologique, est-elle une manifestation d'une structure imposée sur les données verbales ou déduite des données verbales? Il est clair qu'une notation phonologique implique des solutions a priori par respect des données, tandis qu'une notation phonétique répond à une attitude empirique vis-à-vis des données. Mais une telle attitude, pour avoir une justification scientifique, doit la trouver en soi même; ou, plus précisément, dans ses prémisses. Or, le seul domaine qui puisse justifier par soi même les données phonétiques est le domaine de la phonétique proprement dite, où les paramètres de l'analyse sont justifiés sur un autre plan. On est obligé de revenir ainsi au point de départ, pour reconnaître la validité de la phonétique moderne, sans pourtant être en état d'imaginer que l'analyse phonétique puisse être étendue à la totalité des données verbales. Il faut avouer que notre recherche se termine ainsi sur une déclaration d'impuissance.

Université d'Amsterdam

DISCUSSION

PILCH (Freiburg im Breisgau)

Je doute, par principe, de la possibilité de déduire les phonèmes d'une langue (ou d'un dialecte) à partir d'une transcription phonétique. Les données des dialectologues ne sont susceptibles de l'examen instrumental (soit glottographique, acoustique ou auditif) que sur la base des unités phonologiques, préalablement établies. Les données que rassemblent en général les dialectologues — soit des questionnaires, soit des bandes magnétiques — n'y suffisent pas.

FRANCESCATO

M. Pilch est essentiellement d'accord avec moi. Toutefois, à propos de l'interprétation phonétique, dont il a parlé, on peut se demander: quelle interprétation? Plus précisément: quelle valeur peut avoir une interprétation phonétique? Il faut souligner que M. Pilch et moi, nous parlons du point de vue strictement théorique. Sur le plan empirique il est évident qu'on est content de solutions plus modestes.